RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Achat d'une cabine de peinture à rideau d'eau pour le lycée de la Mer

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Marché passé en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Date et heure limites de réception des offres

15 mars 2021 à 12h00

Référence : PA2021/MATERIEL PLAS

ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'achat d'une cabine de peinture à rideau d'eau pour la section plasturgie du lycée de la Mer.
Les prestations de ce marché seront passées en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

ARTICLE 2 – DURÉE DU MARCHE/PÉRIODE D'EXÉCUTION

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au fournisseur retenu sous la forme d'un bon de commande signé par la personne responsable du marché. Le marché sera notifié au fournisseur retenu le 22 mars 2021.
L'octroi du marché est subordonné au financement suffisant de la collectivité territoriale.
La livraison devra intervenir au plus tard le 7 juillet 2021.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1-Allotissement
Le marché n'est pas alloti.

3.2 - Délai de validité des offres
Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent-vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres.

3.3- Mode de règlement
Le marché est conclu à prix forfaitaire.
Le délai global de paiement est de 30 jours par mandat administratif. Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement par mandat administratif. La facture sera payée après service fait, aucun acompte ne pourra être demandé.

3.4-Délais d'exécution des livraisons

Le bon de commande sera notifié par le lycée de la Mer à partir du 22 mars 2021. Le fournisseur s'engage à livrer le matériel avant le 7 juillet 2021. Le non-respect de ces délais d'exécution de livraison constituera une infraction aux clauses contractuelles du présent marché.

ARTICLE 4 – CONTENU ET MODALITÉS DE RETRAIT DU DCE

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site :
https://aji.fr

Il comprend les pièces suivantes :

1 - L'acte d'engagement (ATTRI1) (complété et signé par le soumissionnaire) ;
2 - Le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (complété et signé par le soumissionnaire) ;
3 - Le présent Cahier des Clauses Particulières dont l'exemplaire conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi ;
4 - Le mémoire technique remis par le titulaire à l'appui de son offre ;

5 - Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ÉCHANGE EN COURS DE PROCÉDURE

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur la candidature ou l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique.
Chaque candidat veillera donc à mentionner à l'acte d'engagement une adresse électronique valide correspondante à celle du responsable de sa société en charge du suivi de ce marché.

ARTICLE 6– PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièce de la candidature (telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :
➢ Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
➢ Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
➢ Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise
- Liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** contenus dans le DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièce de l'offre
Un projet de marché comprenant:
- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire complété et signé.
- Le Cahier des Clauses Particulières;
- Un mémoire technique comprenant :
  - ✔ La fiche technique du matériel
  - ✔ Toute information complémentaire relative au suivi commercial dédié au présent marché,
  - ✔ Toute information complémentaire relative à la logistique et au SAV dédié au présent marché, notamment modalités d'organisation de livraison prévue par l'entreprise ;

ARTICLE 7 – MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

7-2 Modalité de remise des offres

Transmission uniquement sous forme électronique
Les offres transmises sous forme électronique devront être déposées sur le site suivant : https://aji.fr avant le 15 mars 2021, 12H00.

ARTICLE 8 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principales fournitures réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Le jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Valeur technique de l'offre (note maximum)	Qualité des services associés (note maximum)	Prix (note maximum)
30 %	10 %	60 %

-La note technique sera basée sur l'étude de la qualité du produit à travers l'analyse de la fiche technique ;
-La note «prix» sera basée sur la somme du prix total TTC du lot ;
-La note «qualité des services associés» sera basée sur les informations complémentaires contenues dans le mémoire technique du candidat.

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

- ✔ coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
- ✔ La meilleure offre aura la note maximum
- ✔ Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l'article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par le biais de la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante :

https://aji.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Le représentant du pouvoir adjudicateur